Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 007-210701165-20230706-DEL25_2023-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHIER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 **Date de la Convocation : 27 juin 2023**

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc
Secrétaire de Séance : Mme GRASSET Geneviève

N° 25/2023

OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) exerce la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » depuis le 1er janvier 2018 et que par délibération en date du 07 mars 2019, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase d'étude consacrée à la réalisation du diagnostic, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été définies et présentées en conférence intercommunale des Maires le 04 mai 2023 ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 09 mai 2023.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux et du conseil communautaire au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi.

Le Maire présente les orientations générales du PADD, qui s'articulent autour de 4 axes principaux et de 16 orientations générales :

Axe 1 : Urbanisme / Habitat / Cadre de vue & paysage / Aménagement de l'espace
1.1 : Un rééquilibrage démographique pour une ville centre rayonnant sur son bassin de vie
1.2 : Une production de 220 logements neufs par an
1.3 : Une politique de l'habitat tournée vers le renouvellement urbain et une diversification des modes d'habiter
1.4 : Une politique de modération de la consommation de l'espace impliquant une densification raisonnée
1.5 : Préserver et mettre en valeur les atouts patrimoniaux et architecturaux
1.6 : Valoriser les marqueurs paysagers de la CCBA

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 007-210701165-20230706-DEL25_2023-DE

Axe 2 : Le développement économique
2.1 : Diversifier l'économie du territoire
2.2 : Une charte d'aménagement commerciale retranscrite dans le PLUi
2.3 : Une stratégie touristique s'appuyant sur les spécificités du territoire de la CCBA
2.4 : Sécuriser et renforcer les activités agricoles & Affirmer la vocation sylvicole du territoire

Axe 3 : Les équipements et les services à la population
3.1 : Structurer et consolider les équipements et services d'aujourd'hui ... et construire ceux de demain
3.2 : Renforcer l'aménagement numérique du territoire

Axe 4 : Résilience environnementale, déplacements et sobriété énergétique
4.1 : Un territoire respectueux des grands équilibres environnementaux et des continuités écologiques
4.2 : S'adapter au changement climatique et optimiser les ressources énergétiques
4.3 : Encourager et accompagner les nouveaux modes de déplacements
4.4 : Répondre aux enjeux de santé environnementale

Suite à la présentation des orientations générales du PADD, le Maire indique que le débat a porté sur :

- L'agriculture : libérer plus de zones destinées à cet usage
- Le renouvellement urbain : qu'il soit traité un peu plus dans le projet
- Le projet PADD : de manière générale, il va dans le bon sens

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHIER